

**DEPARTEMENT DU TARN**  
-----  
**MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS**  
-----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le vingt trois septembre deux mil quatorze.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : France BARBARA, François COLLADO, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Arlette COMPAN, Hervé PÉPIN

**Absent** : Arlette COMPAN, Hervé PÉPIN

**Nombre de présents** : 17

**Date de convocation** : 23 septembre 2014

**Secrétaire de séance** : Françoise PROUST

Nombres de membres :			
En exercice :	19	Présents : 17	Votants : 17

**01-006-2014 Subvention coopérative scolaire :**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention à la coopérative scolaire pour l'année 2013-2014 de 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à 200€ l'allocation de la subvention pour l'année 2013-2014.

**02-006-2014 Convention de prestations de services régie de quartier de Lapanouse :**

Par convention avec la C2a, il est fait appel à la régie INTER QUARTIER d'Albi pour une opération de nettoyage des espaces liés à la zone de loisirs de Puech Rampant et du vieux village.

La convention sur ce chantier d'insertion sera d'une durée de semaines pour une valeur forfaitaire de 800 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

**03-006-2014 Décisions modificatives budget principal 2014 de la Commune :**

1/ Suite à l'achat de terrains et à la nouvelle installation téléphonique de la Mairie, Monsieur le Maire propose de faire les modifications budgétaires suivantes au budget 2014 de la commune. Après délibération le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2014 comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	2188	239 : Achat de véhicules	Autres immobilisation corporelle	-11 000 €
23	2315	244 : Réseau informatique Mairie	Installations, matériel et outillage	1 000 €
21	2111	190 : Achats de terrains	Terrains nus	10 000 €
TOTAL				0 €

2/ Suite à la dégradation des cours de l'école, Monsieur la Maire propose de refaire la cour de l'école maternelle pendant les vacances de Toussaint et de faire une modification budgétaire au budget de la commune 2014. Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2014 comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	240 : immeuble Blatge	Constructions	-22 000 €
23	2313	188 : rénovation bat scolaires et alentours	Constructions	22 000 €
TOTAL				0 €

#### **04-006-2014 Décision modification Budget CCAS 2014 :**

Suite à la demande d'un prêt d'un agent de la commune, Monsieur le Maire propose de le lui accorder et de faire une modification budgétaire au budget CCAS de la commune 2014. Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder le prêt à l'agent et de modifier le budget comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES :**

Compte	Opération	Nature	Montant
2764	OPHI	Créances des particuliers et autres personnes de droit privé	700 €

##### **RECETTES :**

Compte	Opération	Nature	Montant
2764	OPHI	Créances des particuliers et autres personnes de droit privé	700 €

#### **05-006-2014 Ferme VIAULES – Projets d'exploitation :**

Le projet par une société d'intérêt collectif est annulé. Il faut décider rapidement d'un nouveau projet. Le Conseil Municipal se réunira sur place le 6 octobre 2014 à 18 heures.

#### **06-006-2014 Avant-projet aménagement du vieux village : avis du Conseil municipal :**

Quelques petits changements, le Conseil municipal fait le choix du tracé et des revêtements suite aux propositions de l'architecte. Local poubelles : choix du revêtement devant le local.

#### **07-006-2014 Fixation du taux : taxe d'aménagement**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide,**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4%.

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

**1°** Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du Prêt à taux zéro) ;

**2°** Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans tacitement reconductible. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**08-006-2014 Décisions modificatives budget principal 2014 de la Commune - 2 :**

1/ Pour permettre le remplacement du chauffe-eau de la cantine, Monsieur le Maire propose de faire les modifications budgétaires suivantes au budget 2014 de la commune. Après délibération le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2014 comme suit :

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>				
<u>DEPENSES</u>				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	218	223 : Equipement cantine	Autres immobilisation corporelle	- 4000 €
21	2158	223 : Equipement cantine	Installations, matériel et outillage	4000 €
			TOTAL	0 €

2/ Pour permettre l'achat de nouvelles licences des logiciels pour la Mairie, Monsieur la Maire propose de faire une modification budgétaire au budget de la commune 2014. Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2014 comme suit :

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>				
<u>DEPENSES</u>				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	229 : Toiture et murs de l'église	Constructions	- 4000 €
20	2051	244 : Réseau et matériel informatique Mairie	Licences	4000 €
			TOTAL	0 €

**Questions Diverses :**

- Congrès des Maires : 26, 27 et 28 novembre 2014
- Plan de prévention des risques inondations : réunion de concertation le 16 octobre 2014 à Couffoueux
- Conseil Général : Opération plantation de Talus et normes diverses à respecter en bordure des routes départementales.
- Election d'un délégué à la sécurité routière : David TARDIEU
- Chantiers en cours :
  - o Chantier immeuble Blatgé : durée environ 1 an
  - o Château : Pose d'un paratonnerre et une fenêtre : courant octobre
  - o Point à temps : La Mirande, Le verdier, La Métairie Haute, Route de Lignères, Les Trouandiès, La Janade, La Ravailhé, Sinals, La Malhourié, Saint Marty, Fonfrège, La Lise, Les Mirgouses, La Grèze.

- Suite à la demande d'un administré de déplacer le panneau de la limite d'agglomération pour réaliser un projet immobilier : les limites ont été fixées par les services techniques du département et de la C2a et il ne semble pas opportun de les déplacer.

Fin de séance 21h.